



**Frédéric Petit**  
**Député des Français établis à l'étranger**  
**Allemagne, Europe centrale et Balkans**  
**126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP**



**Monsieur Olivier Becht**  
**Ministre délégué chargé du Commerce extérieur,**  
**de l'Attractivité et des Français de l'étranger**  
**27 rue de la Convention,**  
**75015 Paris**

Paris, le 22 février 2023

**Objet : Mise en place des promesses de campagne relatives aux Français de l'étranger**

Monsieur le Ministre,

Je suis interpellé par de nombreux citoyens de ma circonscription au sujet de la mise en place des différentes promesses de campagne présidentielle relatives aux Français établis à l'étranger, à savoir :

- **L'extension du Pass Culture** pour les jeunes français de l'étranger ;
- **La création du Pass Éducation Langue Française** pour les enfants scolarisés dans des systèmes nationaux, afin qu'ils puissent garder un lien fort avec notre langue ;
- **La création du statut de « résidence de repli »** pour permettre une meilleure prise en compte de la situation particulière des Français de l'étranger ;
- **La modernisation et la numérisation des services consulaires** pour simplifier et fluidifier la vie de nos compatriotes.

Je suis tout à fait conscient que ces quatre chantiers sont des chantiers de moyenne ou de longue haleine : vous savez que je m'étais prononcé contre la mise en place trop rapide de mesures sans concertation approfondie avec les élus et les personnes engagées sur le terrain. Mais nous devrions à présent pouvoir montrer que nous y travaillons, et à tout le moins avancer quelques échéances précises sur les premières étapes.

La réunion prochaine de l'Assemblée des Français à l'Étranger me semble par exemple nécessiter une information bien coordonnée et précise entre nous.

Je me permets dans cet esprit et à toutes fins utiles de vous rappeler un certain nombre des points d'attention que je porte à ces sujets.

En ce qui concerne l'extension du Pass Culture, les enfants français installés à l'étranger doivent bien entendu être éligibles au système en place sur le sol français pour les périodes où ils y séjournent, mais nous devons à mon avis trouver une solution qui le rende au moins partiellement utilisable dans le pays d'installation, sous le contrôle des élus et des autorités consulaires.

La discussion sur le Pass Éducation Langue Française va rapidement s'engager sur son montant. Il me semble que ce montant doit être de l'ordre du coût d'une inscription au CNED réglementé.

Je tiens à votre disposition un avant-projet de PPL pour la mise en place de la notion de « résidence de repli », dont je rappelle que, dans un premier temps, elle ne peut ni ne doit être une mesure de loi de finances.

Je suis enfin convaincu que la modernisation des services consulaires passe par deux premières étapes simples et claires, même si elles ne seront pas d'effet immédiat : la nomination d'un responsable au sein de la DFAE recruté sur des compétences techniques en relation avec la mise en place de services comparables (Etat Civil de grande collectivité territoriale, Sous-Préfecture...) ; et la mise en place d'un système d'identité numérique universel.

Je pense qu'il faut démarrer rapidement, mais prendre le temps de faire du travail cohérent et solide. Nous ne pourrions pas tenir sur des effets d'annonces générales, ou des expérimentations ponctuelles.

Je me tiens à votre disposition, vous savez que vous pouvez sur mon engagement total pour réaliser ces promesses présidentielles.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes salutations les meilleures.

*Amicalement*

Frédéric Petit

